

Retraites, chômage même combat

Tout comme pour les retraites, c'est au nom de politiques prétendument de l'emploi que depuis des décennies, tous les gouvernements confondus s'attaquent aux droits au chômage.

En vérité il s'agit de répondre aux besoins du patronat (MEDEF et consorts) :

- baisser les droits au chômage
- obliger à accepter tout type d'emploi et de conditions

Et pour l'État il s'agit de faire quelques milliards d'économies supplémentaires sur notre dos. Pour in-fine précariser, pressuriser et mettre en concurrence tout le monde, que l'on soit salarié·e·s ou sans emploi.



Casse de l'UNEDIC

Organisme gestionnaire de l'assurance chômage

Fin 2018 le gouvernement Macron publie un décret qui permet à l'État de décider seul des nouvelles règles de l'assurance chômage et « dans le même temps » impose la suppression des cotisations salariales et leur remplacement par l'impôt CSG.

C'est donc la fin du régime de L'UNEDIC tel qu'il a été mis en place en 1958, la gestion du chômage et de son indemnisation n'appartient plus aux partenaires sociaux mais à l'État.

Les contre-réformes de 2019 à 2022 une attaque en règle contre nos droits au chômage

Ayant repris la main sur l'assurance chômage le gouvernement peut alors imposer ses nouvelles règles, les plus violentes depuis la création de l'Unédic. Parmi celles-ci :

- pour ouvrir des droits il faut avoir travaillé 6 mois travaillés dans les 24 mois derniers mois contre 4 mois sur les 28 derniers mois auparavant ;
- le calcul du salaire journalier de référence qui prenait en compte les jours travaillés, inclut désormais les périodes d'inactivité. Les demandeur·euse·s d'emploi avec un rythme de travail discontinu sont touché·e·s par une baisse importante de leur allocation chômage.

Depuis les conséquences ne se sont pas fait attendre :

- 40,4 % des inscrit·e·s à Pôle emploi étaient indemnisé·e·s fin 2021 contre 36,6 % en juin 2022,
- 15 % ont vu leur droit fondre de 20 à 50 % et les allocations perçues ont baissé en moyenne de 16 %
- Un peu plus de 50 % des inscrit·e·s à Pôle emploi se voient verser moins d'allocations.

Et pour accentuer la pression le nombre de contrôles et de radiations ne cessent d'augmenter (56 000 radiations pour le seul mois de novembre 2022 soit +19 % en un mois. Du jamais vu !)

2023 : nouvelle contre-réforme, nouvelle attaque

L'arrivée de la nouvelle réforme chômage prévue le 1er février 2023, s'annonce tout aussi précarisante pour le plus grand nombre.

Abandon de poste et refus de CDI sanctionnés

- Assimilé à une démission, le licenciement pour abandon de poste n'ouvrira plus aucun droit.
- Le refus de CDI après un CDD ou un contrat d'intérim n'ouvrira plus systématiquement de droits au chômage.
- Les personnes en CDD ou en intérim qui refuseront à deux reprises un CDI sur le même poste, le même lieu et avec le même salaire ne pourront pas percevoir le chômage.

Durée d'indemnisation variable en fonction du taux du chômage national : **une belle arnaque !**

« Si le taux de chômage est inférieur à 9 % ou s'il baisse durant trois trimestres consécutifs, la situation économique sera considérée comme bonne . La durée d'indemnisation des demandeurs d'emploi sera réduite de 25 %, en respectant une durée minimale de 6 mois » (Unédic).

Le taux de chômage étant cependant bien différent entre les secteurs et les régions, c'est l'ensemble des allocataires qui sera impacté par cet indicateur dénué de sens.

Par ailleurs, le taux de chômage peut également baisser sans que les personnes n'aient pu retrouver un emploi (formation, radiation...) Ceci est d'autant plus vrai qu'aujourd'hui 25 à 42 % des salarié·e·s éligibles ne recourent pas à l'assurance chômage et sont absent·e·s des chiffres du chômage.

Toutes ces mesures témoignent de la guerre sans limite menée par le capital contre les travailleur·euse·s et particulièrement les plus pauvres, les précaires et sans emplois.

L'assurance chômage relève de la solidarité interprofessionnelle. Tou·te·s les salarié·e·s en CDI, CDD, intermittent·e·s de l'emploi ou du spectacle, cotisent dans la même caisse. Nous sommes donc tou·te·s concerné·e·s.

Plus que jamais, face au chômage de masse nous avons besoin d'une assurance qui protège tout le monde incluant les étudiant·e·s, les apprenti·e·s, les auto-entrepreneurs... C'est pourquoi nous devons impérativement lier ce combat à celui des retraites et le porter dans les mobilisations actuelles.

PÔLE EMPLOI TRAQUE LES MAUVAIS CHÔMEURS



*Plus personne dans ce pays ne doit vivre en dessous d'un SMIC revalorisé.
Pour un droit à une vie hors emploi, Pour de nouveaux droits sociaux et collectifs
Et parce qu'il faut tout changer radicalement*

**Après le succès du 19 janvier
Nouvelle journée de grève et de manifestation unitaire interprofessionnelle
RDV mardi 31 janvier à 10H au métro St-Cyprien**

Mais où sont tous nos milliards d'€ ?

Les sociétés du CAC 40 ont reversé près de 80 milliards de dividendes en 2022 à leurs actionnaires.

Les 5 premières fortunes françaises (Arnault, Hermès, Bettencourt, Wertheimer, Pinault) sont passées de 112 milliards à près de 419 milliards d'euros sous le gouvernement Macron (en cumulé)

Et on nous demande de nous serrer la ceinture ?

C'était comment avant ?

Jusqu'en 1979 l'allocation de base était servie pour 12 mois (renouvelable jusqu'à 36 mois) pour les salariés au chômage ayant cotisé 3 mois durant les 12 derniers mois sans distinction de filière. L'indemnisation n'était pas modulée par la durée de cotisation préalable.

De plus, il n'était pas nécessaire de justifier d'une recherche active d'emploi.

Alors on attend quoi pour récupérer nos droits ?!

RETRAITES, SERVICES PUBLICS, BIODIVERSITÉ...



SUD Culture revendique

- **L'abrogation de toutes les réformes anti-sociales** : retraites, assurance chômage, conditionnement du RSA à des heures de travail, loi Kasbarian contre les locataires en précarité et les sans-logis occupant des locaux vacants, loi sur l'immigration
- **Des indemnités chômage pour tou·te·s sans-emplois avec ou sans papiers et dès 18 ans (au minimum SMIC)**
- **La continuité du salaire entre deux emplois avec maintien de la qualification** quelle que soit la durée de cotisation préalable « Je perds mon emploi, je garde mon salaire »
- **Un RSA attaché à la personne** et non au foyer fiscal
- **L'augmentation du RSA pour l'ensemble des territoires et son extension pour les 18-25 ans** en guise de 1^{er} pas...
- **Exigeons le droit au salaire absolu pour tou·te·s : étudiant·e·s, jeunes travailleur·euse·s en formation, apprentis...**
- **L'arrêt des suppressions de cotisations sociales**, qui mettent à mal les caisses de l'Unédic et de la Sécurité sociale (20 milliards / an et 80 milliards d'€ en 2021 année du Covid) **et l'augmentation de la part patronale**
- **L'arrêt des contrôles, pressions et persécutions** sur les chômeur·se·s
- **Le contrôle et la gestion totale de l'assurance chômage par les 1^{ers} concerné·e·s**, les travailleur·euse·s avec ou sans emplois

De tels droits auraient un double effet

Celui de sortir de la pauvreté et de l'insécurité sociale des millions de personnes.

Et aussi de permettre à celles et ceux en emploi d'être moins soumis.e.s à la pression patronale, autant au niveau des salaires que sur le plan des conditions de travail.

L'expérimentation du RSA

Le gouvernement souhaite conditionner le versement du RSA à l'obligation d'accomplir des heures de travail.

L'obtention de cette allocation dont le montant est déjà très insuffisant (598 € pour une personne seule), nécessitera désormais de justifier de 15 à 20h par semaine de travail. Le patronat pourra donc disposer de travailleurs-euses financé-es par la collectivité.

Beaucoup de sans-emplois en « fin de droit » étant déjà au RSA (953 955 allocataires en 2019) ne trouveront pas d'emplois mais devront cependant travailler afin de continuer à percevoir ce revenu de survie.